

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2025
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
  - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
  - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2025
  - 5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
  - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 5.5 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2025-10 remplaçant le Règlement no 2023-08 concernant la rémunération des élus de la Municipalité d’Eastman
  - 5.6 Appui du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années 2026 à 2029
  - 5.7 Paiement des vacances 2025 de trois (3) employés municipaux
  - 5.8 Renouvellement du contrat de service en support informatique
  - 5.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation no 2026-01
  - 5.10 Décision du ministre des Finances afin d’adjuger l’émission des obligations de la Municipalité d’Eastman, au montant de 2 102 000 \$ (régl. emprunt 2013-04 et 2013-10)
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
  - 6.1 Mise à jour de diverses politiques municipales
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Embauche d’un pompier à temps partiel et premier répondant
  - 7.2 Nomination d’un pompier éligible (lieutenant) au service de sécurité incendie
  - 7.3 Demande d’aide financière pour la formation de pompiers au ministère de la Sécurité publique
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Acceptation de paiement des décomptes progressifs no 4 et no 5 des travaux de construction du garage municipal
  - 8.2 Réhabilitation de divers chemins du secteur Vertendre et remplacement de ponceaux transversaux
  - 8.3 Appui au projet de mise en place de mesure d’atténuation du bruit au bout de la rue des Pins dans le cadre des travaux de retrait des ponceaux et de construction de ponts sur l’autoroute 10 enjambant la rivière Missisquoi
  - 8.4 Mandat pour l’étude d’avant-projet des travaux de réhabilitation du chemin du Théâtre
  - 8.5 Mandat pour la réalisation d’un relevé topographique du chemin du Théâtre
  - 8.6 Engagement de la Municipalité à l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de gestion des actifs municipaux en eau
  - 8.7 Octroi d’un mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs – volet eau potable et eaux usées

- 8.8 Décompte final et réception définitive des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent, une étude d'appréciation des risques d'inondation ainsi que l'identification et analyse de solutions préliminaires

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

- 10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2025
- 10.2 Demande de dérogation mineure visant autoriser le partage d'une entrée pour 3 lots (4 380 305, 4 380 319 et 4 499 700), soit un lot de plus que le maximum de 2 autorisés
- 10.3 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 13,50 mètres de la ligne arrière de lot, soit un empiètement de 1,50 mètre dans la marge arrière pour la propriété sise sur le lot 2 457 084, 576 chemin George-Bonnallie
- 10.4 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 9,90 mètres de la ligne avant de lot, soit un empiètement de 0,10 mètre dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 236 053, 10 rue de Rennes
- 10.5 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant pour la propriété sise sur le lot 2 238 202, 8 chemin du Colibri
- 10.6 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.7 Octroi d'un mandat dans le cadre du projet de développement du lot 4 380 350 sur la rue Principale

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance ordinaire ce 8 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 31.

**Résolution  
2025-12-295**

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

**D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 avec l’ajout du point suivant :**

5.11 Renouvellement du mandat de services professionnels d’auditeurs indépendants

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2025**

**Résolution  
2025-12-296**

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.**

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 6 novembre et 28 novembre 2025.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture en faisant la demande par courriel à [info@eastman.quebec](mailto:info@eastman.quebec).

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)**

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

## 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025 pour un montant totalisant 553 184,36 \$ comprenant notamment un montant de 243 515,18 \$ pour le paiement du décompte progressif no 3 du mandat de construction du garage municipal. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

## 5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

## 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

## 5.5 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2025-10 remplaçant le Règlement no 2023-08 concernant la rémunération des élus de la Municipalité d'Eastman

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Meunier à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement no 2025-10 remplaçant le Règlement no 2023-08 concernant la rémunération de la mairesse et des conseillers.ères de la Municipalité d'Eastman*.

Ce règlement a pour objet de décréter la somme payable à la mairesse et à chacun des conseillères et des conseillers à titre de rémunération et à titre d'allocation d'une partie des dépenses reliées à leurs fonctions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également déposée sur le site web de la Municipalité à la suite de son adoption.

Résolution  
2025-12-297

## 5.6 Appui du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années 2026 à 2029

**ATTENDU QUE** le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années 2026 à 2029 répond adéquatement aux besoins du milieu local;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**D'appuyer** le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets pour les années 2026 à 2029.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

Résolution  
2025-12-298

## 5.7 Paiement des vacances 2025 de trois (3) employés municipaux

Il est proposé par le conseiller Serge Meunier

**DE payer**, d'ici le 31 décembre 2025, l'excédent des heures de vacances annuelles 2025 à la directrice des finances et ressources humaines, Nancy Descôteaux, au directeur des travaux publics, Alexis L'Heureux-Riel et au directeur du service de sécurité incendie, Daniel Lefebvre.

Résolution  
2025-12-299

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.8   Renouvellement du contrat de service en support informatique

**ATTENDU QUE** la compagnie C2 Consultants assure le support informatique de la Municipalité depuis déjà plusieurs années;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la direction générale quant aux services reçus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service de C2 Consultants, au coût mensuel estimé à 1 687.90 \$ plus les taxes applicables, pour une durée de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, le tout conformément à l'offre de service mise à jour en date du 3 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.9   Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation no 2026-01

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Voisine à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement de taxation no 2026-01.

Ce règlement fixe, pour l'année 2026, les taxes et tarifs de l'année 2026, les taux pour les services, les modalités de paiement, les taux d'intérêt sur les arrérages et toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que les montants relatifs aux frais d'administration.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également déposée sur le site web de la Municipalité à la suite de son adoption.

Résolution  
2025-12-300

5.10   Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Municipalité d'Eastman, au montant de 2 102 000 \$ (règl. emprunt 2013-04 et 2013-10)

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*, la Municipalité d'Eastman a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 2 102 000 \$, en émettant des obligations datées du 16 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a, en vertu de l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

**ATTENDU QUE**, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

**ATTENDU QU'au** terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 152 000 \$ | 2,50000 % | 2026 |
| 158 000 \$ | 2,70000 % | 2027 |
| 164 000 \$ | 2,90000 % | 2028 |

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 171 000 \$   | 3,05000 % | 2029 |
| 1 457 000 \$ | 3,25000 % | 2030 |

Prix : 98,49400

Coût réel : 3,56847 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 152 000 \$   | 2,40000 % | 2026 |
| 158 000 \$   | 2,75000 % | 2027 |
| 164 000 \$   | 2,95000 % | 2028 |
| 171 000 \$   | 3,10000 % | 2029 |
| 1 457 000 \$ | 3,30000 % | 2030 |

Prix : 98,65400

Coût réel : 3,57460 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 152 000 \$   | 2,40000 % | 2026 |
| 158 000 \$   | 2,65000 % | 2027 |
| 164 000 \$   | 2,90000 % | 2028 |
| 171 000 \$   | 3,15000 % | 2029 |
| 1 457 000 \$ | 3,35000 % | 2030 |

Prix : 98,75541

Coût réel : 3,58644 %

4 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 152 000 \$   | 2,50000 % | 2026 |
| 158 000 \$   | 2,60000 % | 2027 |
| 164 000 \$   | 2,80000 % | 2028 |
| 171 000 \$   | 3,00000 % | 2029 |
| 1 457 000 \$ | 3,25000 % | 2030 |

Prix : 98,28900

Coût réel : 3,60842 %

**ATTENDU QU'**en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

**QUE**, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des obligations au montant de 2 102 000 \$ par la Municipalité d'Eastman soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC;

**ET QUE** la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

Résolution

2025-12-301

**5.11 Renouvellement du mandat de services professionnels d’auditeurs indépendants**

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

**DE** renouveler le mandat de services professionnels d’auditeurs indépendants à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant total de 26 475 \$ plus les taxes applicables conformément à l’offre de service datée du 20 novembre 2025.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents*

**6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME**

Résolution

**2025-12-302**

**6.1 Mise à jour de diverses politiques municipales**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à jour certaines politiques municipales afin de les adapter aux nouvelles réalités;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**D'**adopter la mise à jour de la Politique de location des infrastructures municipales, et de la Politique des saines habitudes de vie dont copies sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-303**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Embauche d'un pompier à temps partiel et premier répondant**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**D'**embaucher M. David Pugsley comme pompier recrue à temps partiel et premier répondant en probation à compter du 9 décembre 2025 et ce, selon les modalités et conditions inscrite à la convention collective de travail signée avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Eastman SCFP 7225;

**ET DE** confirmer son embauche permanente au terme d'une période de probation de douze (12) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-304**

**7.2 Nomination d'un pompier éligible (lieutenant) au service de sécurité incendie**

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie a procédé à l'affichage d'un poste de pompier éligible (lieutenant) au service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** à la suite de cet affichage, des entrevues, examens et mises en situation ont été tenus avec chacun des postulants;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**DE** nommer M. Samuel Landry au poste de pompier éligible (lieutenant) au service de sécurité incendie d'Eastman selon les modalités et conditions inscrite à la convention collective de travail signée avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Eastman SCFP 7225.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-305**

**7.3 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers au ministère de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

**ATTENDU QU’**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d’Eastman désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d’Eastman prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l’article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**DE** présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

## **8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

### **8.1 Acceptation de paiement des décomptes progressifs no 4 et no 5 des travaux de construction du garage municipal**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de ADSP des décomptes progressifs no 4 et no 5 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**D’autoriser** le paiement du décompte progressif no 4 des travaux de construction du garage municipal auprès de l’entrepreneur Construction Turco inc, au montant de 248 373,64 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003022 datée du 30 septembre 2025;

**ET D’autoriser** le paiement du décompte progressif no 5 au montant de 496 754,60 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003036 datée du 31 octobre 2025, et ce, à la réception des quittances requises.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

### **8.2 Réhabilitation de divers chemins du secteur Vertendre et remplacement de ponceaux transversaux**

**Résolution  
2025-12-306**

**Résolution  
2025-12-307**

**ATTENDU QU'**à la suite de la cession et municipalisation des chemins privés du secteur Vertendre, il y a lieu de procéder à leur réhabilitation afin de respecter les normes municipales;

**ATTENDU QU'**une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle afin d'octroyer un mandat visant à améliorer la connaissance des sols en place ainsi qu'à confirmer l'absence et/ou la présence de sols contaminés sur le site des travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat de caractérisation environnementale des sols dans le secteur Vertendre - projet de réhabilitation de divers chemins et remplacement de ponceaux transversaux à la firme Solmatech inc, conformément à l'offre de service no OSE1676-25 datée du 19 novembre 2025 au montant de 8 814 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-308**

**8.3 Appui au projet de mise en place de mesure d'atténuation du bruit au bout de la rue des Pins dans le cadre des travaux de retrait des ponceaux et de construction de ponts sur l'autoroute 10 enjambant la rivière Missisquoi**

**ATTENDU QUE**, pour la rivière Missisquoi, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), se penche présentement sur un projet de remplacement de la batterie de ponceaux de l'autoroute 10 par deux ponts autoroutiers;

**ATTENDU QU'**une grande quantité de déblai sera générée par ces travaux;

**ATTENDU QUE** le MTMD a présenté un projet d'aménagement d'un talus coupe-son, au bout de la rue des Pins, du côté nord de l'autoroute;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge opportun et dans l'intérêt public d'appuyer la mise en place de telles mesures;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**DE** confirmer l'appui de la Municipalité au projet de mise en place de mesures d'atténuation du bruit au bout de la rue des Pins dans le cadre des travaux de retrait de ponceaux et de construction de nouveaux ponts sur l'autoroute 10 enjambant la rivière Missisquoi;

**ET DE** transmettre la présente résolution au MTMD.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-309**

**8.4 Mandat pour l'étude d'avant-projet des travaux de réhabilitation du chemin du Théâtre**

**ATTENDU QUE** des travaux de réhabilitation du chemin du Théâtre ont été prévus au Programme triennal d'immobilisation 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer un mandat pour l'étude d'avant-projet pour les travaux de réhabilitation du chemin du Théâtre à la firme EXP, pour un montant maximum de 11 900 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services no SHE-22023196-A3, datée du 30 octobre 2025;

**ET D'affecter** la TECQ 2025-2028 et la tarification infrastructure au paiement des sommes requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-310**

**8.5 Mandat pour la réalisation d'un relevé topographique du chemin du Théâtre**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin du Théâtre prévus au PTI 2026, une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle pour la réalisation d'un relevé topographique du chemin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat de réalisation d'un relevé topographique du chemin du Théâtre, de l'intersection des chemins du Lac-d'Argent et du Théâtre jusqu'à la 5<sup>e</sup> rue, sur une distance approximative de 525 mètres au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Ecce Terra inc, pour un montant de 5 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 21 novembre 2025;

**ET D'affecter** la TECQ 2025-2028 et la tarification infrastructure au paiement des sommes requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-311**

**8.6 Engagement de la Municipalité à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs municipaux en eau**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**ATTENDU QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**ATTENDU QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**ATTENDU QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

**ET RÉSOLU QUE**

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au MAMH au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**Résolution  
2025-12-312**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**8.7 Octroi d'un mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs – volet eau potable et eaux usées**

**ATTENDU QUE** pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA) en lien avec l'eau potable et les eaux usées, une assistance en ingénierie est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer un mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs à la firme EXP, pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services no 999-25014948-PP, datée du 30 octobre 2025.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-313**

**8.8 Décompte final et réception définitive des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme EXP en regard du décompte progressif final et certificat de réception définitive des ouvrages soumis le 3 novembre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte final et la réception définitive des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112 à l'entrepreneur E.W. Excavation, conformément à la facture no 10-000027 datée du 31 octobre 2025, au montant de 38 604,09 \$ plus les taxes applicables, et ce, à la suite de l'obtention des documents administratifs fournis par l'entrepreneur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2025-12-314**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent, une étude d'appréciation des risques d'inondation ainsi que l'identification et analyse de solutions préliminaires**

**ATTENDU QU'**à la suite de la convention de subvention signée avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent, un appel d'offres public a été lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 936.1.1 du *Code municipal*, le conseil a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux et sur l'expérience de l'entrepreneur;

**ATTENDU QU'**au terme de la démarche, trois soumissions conformes ont été déposées ;

**ATTENDU QU'**au terme des délibérations du comité de sélection, le soumissionnaire conforme, Stantec Experts-Conseils, a obtenu la note de 91.33 %;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer le mandat de réalisation d'une étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent, une étude d'appréciation des risques d'inondation ainsi que l'identification et analyse de solutions préliminaire à Stantec Experts-conseil au

montant de 257 181,20 \$ plus les taxes applicables ainsi que la production de la cartographie réglementaire à partir des travaux réalisés dans le volet 1 pour un montant de 12 273,20 \$ plus les taxes applicables. Les sommes nécessaires au paiement de cette étude seront celles issues de la convention d'aide financière du MAMH et des intérêts engendrés par celles-ci. La balance (estimée à 40 000\$) sera prise dans le Fonds Environnement et Changements climatiques de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME**

### **10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2025**

Le conseil prend acte.

### **10.2 Demande de dérogation mineure visant autoriser le partage d'une entrée pour 3 lots (4 380 305, 4 380 319 et 4 499 700), soit un lot de plus que le maximum de 2 autorisés**

**ATTENDU** les plans et documents déposés;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**D'ACCEPTER** la présente demande de dérogation mineure visant autoriser le partage d'une entrée pour 3 lots (4 380 305, 4 380 319 et 4 499 700), soit un lot de plus que le maximum de 2 autorisés.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **10.3 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 13,50 mètres de la ligne arrière de lot, soit un empiètement de 1,50 mètre dans la marge arrière pour la propriété sise sur le lot 2 457 084, 576 chemin George-Bonnallie**

**ATTENDU** les plans et documents déposés;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

**D'ACCEPTER** la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 13,50 mètres de la ligne arrière de lot, soit un empiètement de 1,50 mètre dans la marge arrière pour la propriété sise sur le lot 2 457 084, 576 chemin George-Bonnallie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-315

Résolution  
2025-12-316

Résolution

2025-12-317

**10.4 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 9,90 mètres de la ligne avant de lot, soit un empiètement de 0,10 mètre dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 236 053, 10 rue de Rennes**

**ATTENDU** les plans et documents déposés;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**D'ACCEPTER** la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 9,90 mètres de la ligne avant de lot, soit un empiètement de 0,10 mètre dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 236 053, 10 rue de Rennes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-318

**10.5 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant pour la propriété sise sur le lot 2 238 202, 8 chemin du Colibri**

**ATTENDU** les plans et documents déposés;

**ATTENDU QUE** le préjudice au requérant qu'engendrerait un refus n'a pas été démontré;

**ATTENDU QUE** l'impossibilité de se conformer n'a pas été démontrée;

**ATTENDU** la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

**DE REFUSER** la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant pour la propriété sise sur le lot 2 238 202, 8 chemin du Colibri.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-319

**10.6 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 19 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**D'APPROUVER**, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'installation de panneaux solaires sur le bâtiment accessoire sis sur le lot, 4 379 782, 110 rue de l'Érablière ;

- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 398 337, chemin des Diligences ;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 662 199, chemin de la Ferme ;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 398 333, chemin d'Orford-sur-le-lac ;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 6 398 333, chemin d'Orford-sur-le-lac ;
- La démolition et à la reconstruction d'un bâtiment principal sur le lot 4 380 480, 118 rue Martin.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **Résolution 2025-12-320**

### **10.7 Octroi d'un mandat dans le cadre du projet de développement du lot 4 380 350 sur la rue Principale**

**ATTENDU QUE** le projet de développement du lot 4 380 350 situé sur la rue Principale s'inscrit dans une démarche visant à répondre aux besoins en habitation sur le territoire;

**ATTENDU QUE** le Groupe de Ressources Techniques (GRT), Entraide Habitat Estrie, a accompagné la Municipalité afin d'identifier des pistes de solutions pour offrir du logement non spéculatif sur ce lot.

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de poursuivre certaines étapes de développement afin d'assurer la progression du projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**DE** confier au GRT – Entraide Habitat Estrie un mandat pour la poursuite des activités de développement du projet d'un montant estimé à 17 250 \$ conformément aux besoins identifiés.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **11. VARIA**

- Mme Agnès Mager Grandmaison mentionne que le Marché public d'Eastman organisera son marché de Noël samedi le 13 de 10h à 17h au Complexe St-Édouard. Elle mentionne aussi que durant cette journée se déroulera les Féeries de Noël. Cette année, un spectacle de drone remplacera, exceptionnellement, le feu d'artifice annuel;
- Mme Nathalie Lemaire mentionne que le 14, se déroulera le vernissage du Sentier Hivernal des Arts à 13h30 au Stationnement Lapointe. Le tout sera suivi du concert de Noël de la chorale Libre-voix au Complexe St-Édouard;
- Mme Lemaire mentionne que la piste de ski de fonds est ouverte. Elle mentionne également que la patinoire sera prête sous peu, mais demande de ne pas y aller tant qu'elle n'est pas prête;
- Mme Lemaire mentionne que la Bibliothèque demeurera ouverte durant les Fêtes sauf les 24 et 31 décembre. Il y a présentement un thème sur le cosmos;
- Mme Lemaire invite la population au traditionnel vin d'honneur qui se déroulera à la séance publique du 12 janvier 2026;
- Mme Lemaire mentionne que la matinée du 13 décembre, se déroulera la Course des Lutins sur le territoire d'Eastman;

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Pierre Boutin : Est-ce qu'un permis a été délivré sur la 9<sup>e</sup> rue récemment? Est-ce possible de faire respecter la vitesse du le chemin du Lac-d'Argent?

- Robert Dupont : Est-ce possible de changer les dos d'âne du chemin du Lac-d'Argent? J'ai reçu une lettre qui demande la date d'installation de ma fosse septique. Pourquoi ?
- Jacques Morissette : En faveur de l'augmentation de salaires des élus.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 20h48.

Nathalie Lemaire  
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier

*« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*